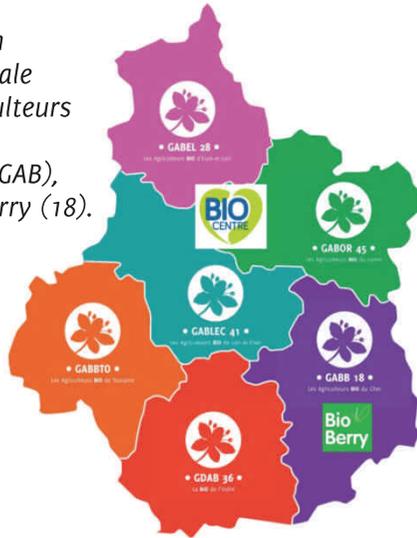


Le réseau bio

En Centre-Val de Loire

Le réseau Bio Centre regroupe l'association régionale Bio Centre interprofession régionale incluant le Groupement régional des agriculteurs biologiques (GRAB), les Groupements des agriculteurs biologiques départementaux (GAB), et l'association interprofessionnelle Bio Berry (18).

Ce réseau a pour objectifs de permettre les échanges entre les acteurs régionaux de la filière biologique, et de les accompagner dans leur développement ainsi que dans la structuration des filières. Il participe à la défense des intérêts de la filière biologique. Il est adhérent de la FNAB.



La Fédération Nationale d'Agriculture Biologique

La FNAB est l'organisation professionnelle des producteurs biologiques français et regroupe plus de 10 000 producteur-riche-s. Depuis sa création en 1978, son objectif est d'oeuvrer pour un développement cohérent, durable et solidaire du mode de production biologique.



le GABBTO

Depuis 1980, le GABBTO rassemble et représente les agriculteurs certifiés bio ou en conversion vers l'agriculture biologique, en Indre-et-Loire.

L'association est gérée par un conseil d'administration d'une douzaine d'agriculteurs élus et emploie trois salariés.

Nous nous reconnaissons dans l'éthique de l'agriculture biologique, qui tend à répondre à des objectifs à la fois :

- écologiques,
- sociaux et humanistes,
- productifs et économiques.

Cet ensemble d'objectifs constitue le fil conducteur de notre travail, pour une agriculture biologique généralisable à l'ensemble du territoire et bénéfique au développement local.



• GABBTO •

Les Agriculteurs BIO de Touraine



BULLETIN D'ADHESION 2021
GROUPEMENT DES AGRICULTEURS
BIOLOGIQUES ET BIODYNAMIQUES
DE TOURAINE



Adhérez au GABBTO et rejoignez un réseau dynamique !

Restez informé sur l'actualité des filières bio, des évolutions réglementaires et des dispositifs de soutien grâce aux publications du réseau.

Recevez un accompagnement dans vos démarches de conversion, d'installation ou de développement de projet.

Participez aux événements de promotion de l'AB (Confluence Bio, Biotyfoule, Ferme Expo...) pour mettre en valeur votre exploitation et vos produits.

Développez vos circuits de vente en vous mettant en relation avec les opérateurs économiques en quête de produits bio et locaux (adhérents de Bio Centre, RHD...).

Profitez d'un réseau d'expertise pour améliorer vos techniques de production (groupes d'échange, formations, appuis des techniciens).

Grandes cultures et viticulture : profitez d'un accompagnement technique au plus près de vos besoins avec visite d'exploitation, publication de bulletin technique, formations adaptées...



Contact

Virginie ROLLAND

GABBTO Groupement des Agriculteurs Biologiques et Biodynamiques de TOuraine
38 rue Augustin Fresnel BP139
37171 Chambray-lès-Tours Cedex
gabbto.animation@bio-centre.org
Tel : 02.47.48.37.98/ Port : 07.81.53.40.37



Gabbto - Les agriculteurs bio de Touraine

Bulletin d'adhésion 2021

Veillez compléter ce bulletin et le retourner avec votre règlement

Renouvellement d'adhésion

Nom, Prénom ou raison sociale :

Première adhésion ou modification de coordonnées

Raison sociale :

Prénom NOM :

Date de naissance :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Tél.

Port.

Email :

Calcul de votre cotisation

Le montant des cotisations a été adopté en AG le 16 mars 2021. L'objectif est de l'adapter aux moyens de chacun, selon sa filière et le système de production. Paiement par chèque à l'ordre du GABBTO, ou par virement

RIB : FR76 4255 9100 0008 0045 9732 103

○ Part fixe (1) (dont 110 € reversés à Bio Centre et la FNAB)			125,00 €
○ Part variable selon vos productions :	SAU ou effectifs	Coût unitaire	Montant
Grandes cultures & prairies		x 1 €/ha	
Vignes (AOC ou VDQS) & arbres truffiers		x 8 €/ha	
Autre vigne		x 6 €/ha	
Fruits		x 5 €/ha	
Légume de plein champ & asperge		x 8 €/ha	
Maraichage (2 cultures annuelles)		x 15 €/ha	
Serres maraichères		x 45 €/ha	
PPAM & champignonnière		x 20 €/ha	
Bovin lait, caprins		x 0,5 €/UGB	
Bovin viande, ovins		x 0,4 €/UGB	
Volailles		x 0,7 €/100 volailles	
Porc		x 4 €/100 têtes	
Apiculture		x 0,2 €/ruche	
Total part variable (2)			
Total cotisation : Autre : (1) + (2), si > 300 €, application du plafond de 300 €			
Si création d'entreprise ou projet de conversion, considérer uniquement la part fixe (1)			

